**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 14 (1876)

Heft: 27

**Artikel:** La bataille de Morat : à propos de peaux de moutons

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-183814

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR VAUDOIS

# JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

#### PER DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr; six mois, 2 fr. 50. Pour l'étranger: le port en sus. On peut s'ahonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### La bataille de Morat.

A PROPOS DE PEAUX DE MOUTONS.

Nous lisons dans le Dictionnaire historique de Moréri, qui date de 1698, les lignes suivantes:

« Charles, duc de Bourgogne, de Brabant, etc., surnommé le Hardi, le Guerrier et le Téméraire, naquit à Dijon le 10 novembre 1433. Il porta premièrement le titre de comte de Charollais, sous lequel il assista à diverses batailles, entr'autres à celle de Montleri, contre le roi Louis XI, à qui il fit toujours beaucoup de peine; et en se joignant aux ennemis de ce roi, il causa cent sortes de maux à la France, par son ambition. Depuis, il envahit la Lorraine, qui lui était nécessaire pour joindre les Pays-Bas avec les duché et comté de Bourgogne. La Lorraine conquise, il avait dessein de soumettre plusieurs autres provinces, mais auparavant il voulait forcer les Suisses. L'invasion que ceux-ci avaient faite des terres de Jaques de Savoie, comte de Romont, lieutenant du duc, lui servit de prétexte pour les attaquer. La querelle entre les Suisses et le comte venait d'une charretée de peaux de moutons enlevée par ses gens à des marchands bernois et fribourgeois.

L'entreprise du duc ne lui fut pas favorable; il perdit son infanterie et son riche équipage à Grandson, le 2 mars 1476, et près de 18,000 hommes devant Morat, le 22 juin suivant; et après cela ayant osé attaquer Nancy avec 3,000 hommes seulement, il y fut tué le 5 janvier 1477.

C'est donc grâce à quelques peaux de moutons que nos ancêtres ont vaincu à Grandson et à Morat, et que la Suisse, affermissant dès lors ses libertés et s'emparant du Pays de Vaud, nous ne sommes pas restés Bourguignons.

A propos de la fête de Morat, le Journal de Fribourg raconte ce charmant épisode :

« L'entrée des chanteurs de Thoune dans les murs de Morat, le 21 juin, a été surtout vivement acclamée, et voici à quelle occasion. L'épisode n'est pas dépourvu d'intérêt:

Morat possède, entre autres antiquités, un hôtel d'une ancienne réputation, qui porte comme enseigne l'aigle impériale à double tête. Cette vénérable auberge existait déjà, dit-on, en 1476, et offrit l'hospitalité aux troupes de la garnison de Boubenberg.

Après la grande journée de Morat, la ville déblo-

quée, le contingent de Thoune entra à Morat et tout naturellement vint tombe à "auberge de l'Aigle. On y sit bombance, forte bombance, au dire de la tradition, mais quand l'aubergiste voulut réclamer ce qui lui était dû et présenter la carte à payer, le contingent de Thoune, qui avait cependant d'argent bourguignon plein ses poches, avait disparu. L'aubergiste protesta, ses plaintes furent entendues en haut lieu; une longue correspondance diplomatique s'engagea, mais d'écus oncques n'en vit point.

Les chanteurs de Thoune, qui défilaient tantôt sous les arcs-de-triomphe érigés à leur adresse, ont voulu faire amende honorable et offrir à l'auberge de l'Aigle, devenu hôtel, une réparation tardive. En passant sous l'enseigne, le drapeau s'incline, les chapeaux se lèvent et un hourrah enthousiaste salue l'hôtelier. A la queue de la colonne, deux vigoureux chanteurs portent la caisse aux archives, bondée de papier à musique et de partitions de la cantate: Da bringen wir das Geld! « Voici l'argent! » crie une forte voix, et la foule d'éclater de rire.

Ce qui n'a pas empêché l'aubergiste de l'hôtel de l'Aigle de faire payer comptant les gens de Thoune qui lui ont fait l'honneur d'une visite en 1876. »

## Une société de pêcheurs, à Bâle.

Voilà une ville où l'on prend la pêche à la ligne vraiment au sérieux. Cette société tient des assises régulières. On se réunit au printemps, en été et en automne. Le prochain concours international s'y tiendra au mois de juillet. Il faut avoir déjà des chevrons pour aspirer au titre de membre; les nouveaux venus né sont que justement traités dans leur noviciat quand on les condamne à porter la boîte de vers du président. Je serais fort disposé à approuver ces épreuves préalables qui apprennent aux jeunes élèves la patience et la résignation, deux vertus que le pêcheur à la ligne ne saurait posséder à un trop haut degré.

Il n'y a pas de sociétés sans discours : si le poisson est muet, ce n'est pas une raison pour que le pêcheur mette sa langue dans sa poche. La société de Bâle s'est donc réunie tout récemment pour entendre le discours de son président M. Braum.

« Le pêcheur à la ligne, dit M. Braum, doit donner l'exemple de toutes les vertus.